

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 MAI 2026 à 20 h**

**Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 mai 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Quatorze) :** Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Guy VACHON, Mme Corinne CHABORD, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT

**Absents(tes) au moment du vote (Cinq sont cinq représentés) :**  
M. Pascal DANCETTE (représenté par Mme Corinne CHABORD)  
Mme Alexia BOURIT (représenté par M. Michel FOREST)  
M. David LESUR (représenté par M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX)  
Mme Catherine JEANTROUX (représentée par M. Jacques PRAT)  
Mme Marie Antoinette ABRY (représentée par M. Guy VACHON)

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MALSERT

**Délibération n° 2026.029 : Délibération portant approbation du compte financier unique 2025**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** l'avis de la commission Finances, Administration générale et Economie en date du 4 mai 2026,

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de SAINTE-COLOMBE,

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de SAINTE-COLOMBE,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Madame la Maire se retire au moment du vote,

**Le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel FOREST, Président de séance, Madame la Maire s'étant retirée au moment du vote,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-216901892-20260522-2026\_029-DE

Berger  
Levrault

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 22 Mai 2026

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre MALSERT



Transmis en Préfecture le : 28/05/2026  
Affiché le : 28/05/2026

La Maire,  
Marine MATA

